

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** A l'exception de quelques rares cas où des peines minimums sont prévues, le Code criminel prévoit des peines maximums et laisse à bon droit au tribunal le soin de décider ce qui constitue une peine appropriée en tenant compte de toutes les circonstances de l'affaire, y compris la capacité de payer du condamné. On estime qu'un condamné qui trouve excessif le montant de l'amende imposée dispose d'un recours suffisant grâce à l'appel.

#### LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

##### Question n° 333—M. Fortin:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de changer le nom de Cour de l'Échiquier du Canada en «Cour supérieure fédérale»?
2. Le gouvernement étudie-t-il la possibilité de transformer la Commission d'appel de l'immigration en une division de cette future Cour supérieure fédérale?
3. Le gouvernement étudie-t-il ou étudiera-t-il la possibilité de transformer la Commission d'appel de l'impôt en une division des matières fiscales de la future Cour supérieure fédérale?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** 1. Par suite du bill C-172, la Cour de l'Échiquier du Canada a été rebaptisée et réorganisée en Cour fédérale du Canada.

2. Actuellement, le gouvernement n'a aucunement l'intention de procéder de cette façon.

3. Les intentions du gouvernement à l'égard de la Commission d'appel de l'impôt sont précisées dans le bill C-174 dont est actuellement saisie la Chambre.

#### LES PLAQUETTES INSECTICIDES VAPONA

##### Question n° 356—M. Anderson:

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il entrepris des études afin de déterminer les effets de respirer pendant des mois ou des années le pesticide diméthyle-dichlorovinyle-phosphate, l'agent actif du «No-pest Strip» de la Shell Chemical Company et, dans la négative, pourquoi a-t-on permis la vente de ce produit au Canada?
2. Le ministère a-t-il l'intention d'exiger que le pesticide porte une étiquette où figure en évidence le mot «Poison», à l'instar des Pays-Bas et d'autres pays d'Europe?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Non. Le ministère de la Santé et du Bien-être social n'a pas à approuver la vente au Canada d'aucun produit et n'a donc pas permis la vente de plaquettes insecticides Vapona, de la compagnie Shell Chemical. Il va sans dire que ce produit est néanmoins immatriculé, à des fins particulières, selon la loi sur les produits antiparasitaires qu'applique le ministère de l'Agriculture.

2. L'étiquetage des plaquettes insecticides Vapona relève du ministère fédéral de l'Agriculture.

#### LA COMMISSION DES SÉPULTURES DE GUERRE DU COMMONWEALTH—LES CIMETIÈRES MILITAIRES CANADIENS

##### Question n° 374—M. Rodrigue:

1. Combien de cimetières militaires sont entretenus par le Canada hors de ses frontières?
2. Dans quels pays sont-ils situés?
3. Quel est le coût d'entretien des cimetières militaires hors du Canada?

[M. Fortin.]

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires des anciens combattants m'informent comme suit: 1. Quatre. De plus, les militaires canadiens et les personnes à leur charge peuvent être ensevelis dans des cimetières entretenus par la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth et le ministère des Affaires extérieures.

2. Deux en Allemagne de l'Ouest et deux en France.

3. Aux termes d'un bail de 20 ans, le gouvernement paie \$16,178 pour l'entretien des sépultures des militaires au cimetière de Werl, en Allemagne de l'Ouest. L'entretien des tombes des personnes à charge ensevelies à Zwiebrucken, Choloy et Saint-Hilaire est défrayé avec des fonds non publics, et non par le ministère de la Défense nationale. En ce qui concerne les militaires ensevelis dans les cimetières entretenus par la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le ministère de la Défense nationale paie annuellement une part proportionnelle des frais d'entretien, et cette somme est imputée au crédit affecté aux «Frais divers» du budget du ministère de la Défense nationale. Il est difficile de déterminer le coût exact sans faire une recherche approfondie. C'est la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth qui s'occupe de l'entretien des tombes de tous les morts de guerre canadiens inhumés à l'extérieur du Canada. Le gouvernement canadien verse à cette Commission un montant directement proportionnel au nombre de sépultures. En 1970-1971, ce montant, qui est versé par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants, sera de \$558,000.

#### LA FONCTION PUBLIQUE—LE CAS DE M. RICHARD GWYN

##### Question n° 390—M. Coates:

1. Est-ce que M. Richard Gwyn a quitté son poste de chef de Cabinet du ministre des Communications et dans l'affirmative a) est-il entré à la Fonction publique fédérale, b) à quel titre et dans quel ministère, c) à quel niveau et à quel salaire?
2. S'est-il présenté avec succès à un concours de la Fonction publique pour ce poste et, dans la négative, suivant quels principes l'a-t-on nommé?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. a) Oui. b) Directeur, planification socio-économique, ministère des Communications. c) Agent de haute direction 1; échelle de traitements de \$20,000 à \$25,000.

2. Monsieur Gwyn a été nommé par la Commission de la Fonction publique selon une méthode de sélection autre que la sélection par voie de concours, comme le prévoit l'article 10 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

[Traduction]

#### CORNER BROOK (T.-N.)—LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE COMMUNICATION ET LA SCHL

##### Question n° 416—M. Marshall:

La province de Terre-Neuve a-t-elle fait une demande à la SCHL en vue d'obtenir des fonds pour la construction d'une voie de communication à Corner Brook et, dans l'affirmative, où en sont les travaux à l'heure actuelle?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):** La province de Terre-Neuve n'a pas fait de demande à la